

## DELIBERATION DU BUREAU DU 3 AVRIL 2023 – MORBIHAN HABITAT

Le **03 avril 2023 à 17H00**, les membres du Bureau se sont réunis au siège de Morbihan Habitat, 6 avenue Edgar Degas à Vannes, suivant la convocation qui leur a été adressée par Madame la Présidente le 23 mars 2023.

|  |  |   |
|--|--|---|
| <b>Membres présents :</b><br>Mme Hortense LE PAPE<br>M. David ROBO<br>M. Marc BOUTRUCHE<br>M. Pierre GUEGAN<br>Mme Yolande HANVIC<br>Mme Marie-Hélène HERRY ( <i>en visioconférence</i> ) à partir du point n°11<br><b>Membre excusé ayant donné pouvoir :</b><br>M. Fabrice LOHER à M. Marc BOUTRUCHE | <b>DELIBERATION N°30.BU-2023-04-03</b>         | <b>Groupe n° 1460</b>   |
|  | <b>PONTIVY</b><br>« Les Jardins du Blavet II » | Acquisition auprès de SCI LES JARDINS DU BLAVET de l'emprise foncière nécessaire à la réalisation de 60 logements |

|   |   |
|---|---|
| Délibération du Conseil d'administration du 27 avril 2022 | Construction neuve – Programmation 2022 – Mise à jour n°3 |
|---|---|

Morbihan Habitat envisage d'acquérir auprès de la SCI LES JARDINS DU BLAVET, l'emprise foncière nécessaire à la réalisation de 60 logements composés de :

- 37 logements privés destinés à être réalisés par ICADE (SNC IP1R)
- 23 logements locatifs sociaux (8 individuels et 15 intermédiaires), réalisés par Morbihan Habitat.

Cette opération est située sur les parcelles cadastrées C 319 à 330 et 345, 309, 311 et 313 pour une superficie de 18 100 m<sup>2</sup>.

Les parties sont convenues d'un montant de 250 000 €.

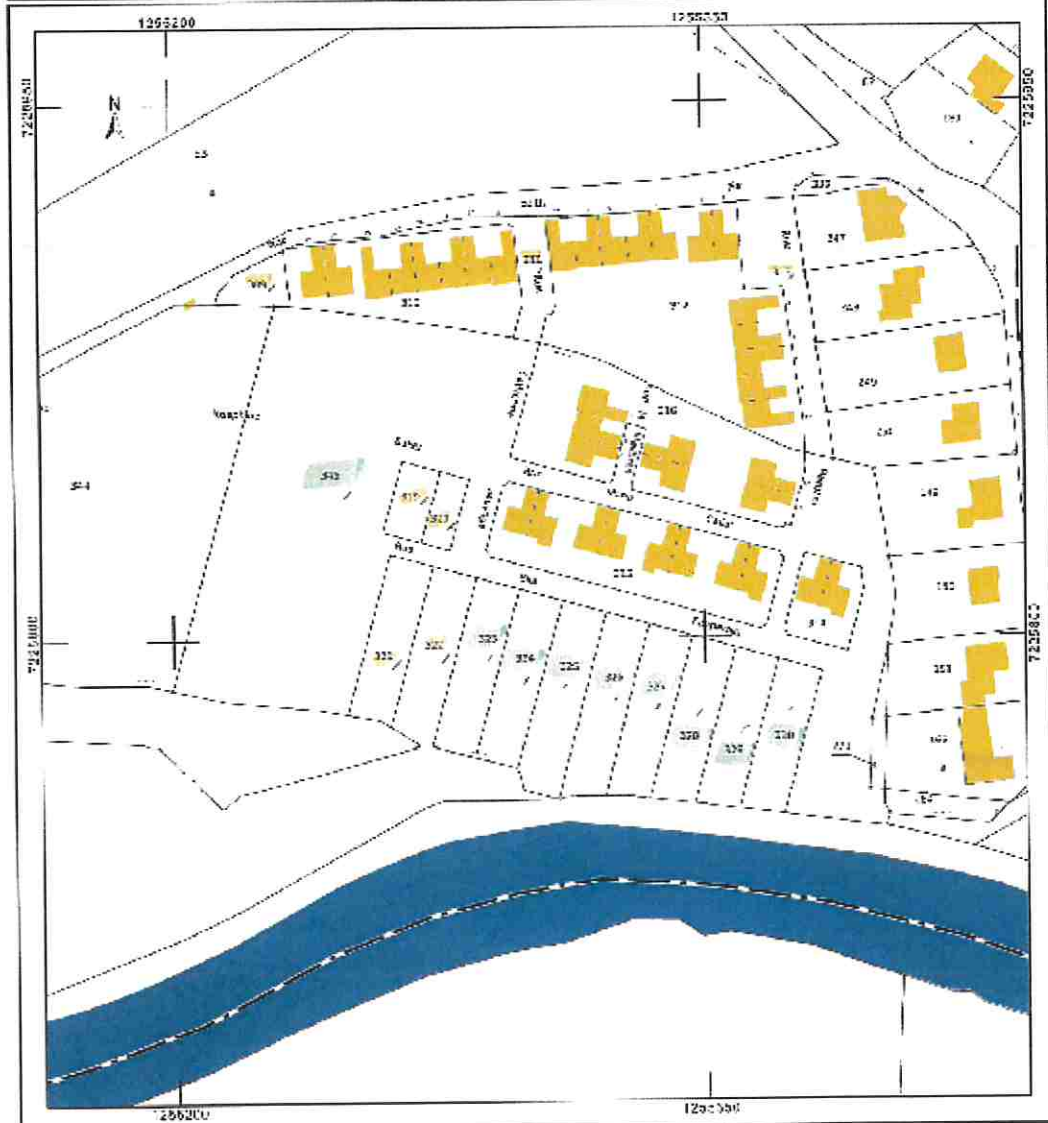
Le permis de construire a été obtenu en date du 01/08/2022 au nom de la SNC IP1R (Groupe Icade), le transfert du permis de construire relatif aux 23 logements sociaux est en cours d'instruction au profit de Morbihan Habitat.

Morbihan Habitat revendra l'emprise foncière des 37 logements privés (division foncière à réaliser), ainsi que les parcelles C 309, 311 et 313 à la SNC IP1R au prix de 115 000 € HT à l'issue d'une promesse d'achat régularisée concomitamment de l'acte d'acquisition, pour une réalisation de l'acte au plus tard en juillet 2023. Les travaux de VRD seront pris en charge par la SNC IP1R pour un montant estimé entre 100 k€ et 150k€.

L'acte d'acquisition, la promesse d'achat et l'acte de vente seront rédigés par Maître Damien AUGU, notaire à VANNES.

Le Bureau, après en avoir délibéré à l'UNANIMITE, autorise le Directeur général à signer les actes de transfert de propriété, la promesse d'achat, ainsi que toute constitution de servitude nécessaire.

|  |  |  |
|--|--|--|
| <b>Département :</b><br>MORILLON   | <b>DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES</b> | <b>Le plan visé ci-dessus est joint au dossier des modifications :</b><br><b>COMMUNE</b><br>Plan de zonage de gestion cadastrale à l'Annexe 1 de l'Arrêté FTRCADC 98020<br>99700 VANDRES-LEZ-VAL<br>M. 02 97 01 50 68 - fax<br>pdp.morillon@cgf.p.f.annexes.cou.fr |
| <b>Commune :</b><br>MORILLON   | <b>EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL</b>                 | <b>Cet extrait de plan visé est défini par :</b><br><br>COTIS/PO.20.V.7  |
| <b>Section :</b> C<br><b>Feuille :</b> C33C16  |  |  |
| <b>Echelle d'origine :</b> 1:2000<br><b>Echelle actuelle :</b> 1:500                                   |  |  |
| <b>Date d'adoption :</b> 12/01/2023<br><b>(Jusca, Maire de Pont)</b>                                   |  |  |
| <b>Coordonnées de projection :</b> RGF2000-6<br><b>80000 Direction Générale des Finances Publiques</b> |  |  |



*Handwritten signature*